

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
12 mois... 16
6 mois... 8
Poste:
1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JUIN 1886

Nous reproduisons plus loin la protestation que vient de publier le prince Napoléon, si tant est que l'on puisse donner le nom de protestation à un document aussi pitoyable.

Le prince se lamente à la pensée qu'il va être obligé de quitter la France.

Il cherche à attendrir les républicains en protestant de son républicanisme et en rappelant les services qu'il leur a rendus.

Il a combattu avec eux les conservateurs.

Il était un des 363.

Il a été candidat officiel de Gambetta.

Il ne dit pas, par exemple, dans la lettre éplorée qu'il adresse aux députés qu'au jour où le Pays luttait contre l'invasion: « Français, je me trouvais dans les rangs de nos soldats. »

C'était bon pour un Robert le Fort, pour un prince de la Maison de France de prendre un pseudonyme et de verser obscurément son sang pour le pays, malgré les républicains qui se vautraient dans les bureaux, palpitant de gras émoluments.

Le prince Napoléon se réservait pour les grandes combinaisons démagogico-bonapartistes que nous le voyons poursuivre.

Aujourd'hui il est tout en larmes.

Le chef de la famille des « Napoléons » qui réclamait, il y a peu de jours, la proscription des Princes de la Maison de France, ne peut pas comprendre pourquoi on l'exile parce que Monsieur le Comte de Paris a écrit ses amis à célébrer le mariage de sa fille.

Vraiment, on se demande comment il se fait qu'une pièce aussi misérable est signée: « Napoléon ».

L'auteur de ce document aurait pu se tourner au nom de Jérôme.

En effet, le nom de « Napoléon » éveille de tels souvenirs que l'on s'étonne, quelque humilité qu'on éprouve pour les choses de l'Empire, de le voir au bas d'un document qui manque aussi complètement de dignité.

Il faut véritablement que le Prince ait la nostalgie de la platitude pour n'avoir pas compris à quel point il s'abaissait en tenant au pays un pareil langage. On comprendrait à la rigueur qu'il eût fait défendre sa cause par de tels arguments dans une feuille jérômiste. Mais que « le chef » comme il s'appelle, de la famille des « Napoléons », qu'un homme dont le programme politique consiste à vouloir rétablir, sous le nom de Consulat ou d'Empire, le pouvoir dictatorial du premier Bonaparte, se montre à la France dans une posture aussi humiliante, il y a de quoi faire rougir de honte les plus fidèles, les plus obstinés de ses amis.

Si les bonapartistes pouvaient encore conserver quelque illusion et nourrir sur l'avenir de leur cause quelque chimérique espoir, il suffirait désormais de leur rappeler la platitude dont fait preuve, en une occasion aussi solennelle l'homme que l'on vit un jour sur les marches du trône de Napoléon III, et qui devint ensuite, véritable Plonplon cette fois, aussi profondément anti-clérical qu'ardent républicain.

L'EXPULSION DES PRINCES

Voici le texte d'une disposition additionnelle par M. Beauquier, député du Doubs, à la loi d'expulsion des Princes:

« Le décret de 1852 rétablissant la noblesse est abrogé.

» Sont supprimés les paragraphes de l'article 259 du code pénal garantissant la propriété des titres nobiliaires. Ces dispositions sont remplacées par les suivantes:

« Sont punis d'une amende de cinq cents à dix mille francs tous officiers ministériels ou de l'état civil, tous juges, tous ecclésiastiques et en général tous fonctionnaires qui auront dans un acte public ou officiel attribué à un citoyen français un titre nobiliaire. »

La commission des Princes a tenu hier une séance qui a été consacrée à entendre le rapport de M. Camille Pelletan.

Ce rapport a été adopté, sauf quelques modifications sans importance, et lecture en a été donnée aussitôt après à la Chambre.

Voici la liste des orateurs inscrits pour prendre part à la discussion de demain jeudi:

Contre: MM. de Lamarzelle, Dugué de la Fauconnerie, Anatole de la Forge, Frépelet, Féraud, H. Maret, Lefèvre-Pontalis et le colonel de Plazanet.

Pour: MM. de Suzini et Saint-Romme. M. de Lamarzelle est inscrit pour M. de Mun.

Il faut prévoir en outre l'intervention de MM. C. Pelletan, rapporteur; Madier de Montjau, président de la commission, Brousse et Clémenceau.

M. de Freycinet parlera au nom du gouvernement.

Si l'on s'en rapporte à l'accueil que la Chambre a fait aux conclusions de M. C. Pelletan, l'expulsion totale ne réunira guère que 450 voix.

On croit que l'amendement de M. Brousse appuyé par le gouvernement, sera adopté par une majorité de 300 à 320 voix, contre 240 à 220 et une cinquantaine d'abstentions.

En raison du nombre des orateurs inscrits, le débat prendra au moins deux séances et le vote final ne sera acquis que samedi soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS ET L'EXPULSION DES PRINCES

Séance du lundi 7 juin. — Le Conseil municipal de Paris, lui aussi, s'occupe de la question des Princes.

M. Piperaud, au nom de la deuxième commission, présente un rapport sur une proposition de MM. Joffrin, Chabert et Vaillant, portant abrogation des titres nobiliaires, instruction du procès des prétendants, confiscation des biens de toutes les familles princières.

La commission propose au Conseil de décider qu'il ne sera plus inséré de titres nobiliaires dans les actes de l'état civil et d'émettre le vœu:

1° Que soient abrogés les décrets du 24 janvier 1852 et du 5 mars 1859;

2° Que le Parlement examine s'il n'y a pas lieu que les biens des prétendants fassent retour à la nation;

3° Que les membres des familles ayant régné en France soient expulsés du territoire de la République.

M. Maurice Binder demande la remise de la discussion, le rapport venant seulement d'être distribué et beaucoup de conseillers étant absents.

M. Joffrin insiste pour la discussion, afin que le Conseil puisse se prononcer avant la Chambre.

M. Armengaud demande que la question, n'étant pas du domaine municipal, soit retirée de l'ordre du jour.

Cette proposition est repoussée. La clôture demandée est également repoussée par 27 voix contre 48.

MM. Joffrin et Vaillant soutiennent leur proposition, et notamment la partie ayant trait à la confiscation des biens des Princes.

M. Lerolle, dans un éloquent discours, combat la proposition. Il déclare que si l'on faisait aujourd'hui le procès des Princes, demain on s'attaquerait à ceux qui passent pour leurs partisans, après-demain à tous ceux qui ne se rangeraient pas aux opinions les plus violentes. Ce serait une nouvelle loi des suspects.

En ce qui concerne la confiscation des biens des familles princières, l'orateur estime qu'elle amènerait la spoliation de tous ceux qui possèdent, et il demande quel est le propriétaire qui se trouverait en sûreté.

Quant au péril monarchique, ce ne sont pas les Princes qui le créent, mais ceux qui, par leurs menées violentes, tentent de pousser la République dans la voie de l'iniquité.

Sur un amendement de M. Humbert, le Conseil, par 25 voix contre 7, émet le vœu que toutes les lois et tous les décrets concernant les titres nobiliaires soient abrogés.

M. Chautemps, sur l'article 2 de la commission, présente le vœu suivant:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS DEUXIÈME PARTIE Le Club des Abandonnés

L'air décent de Fernande, sa jeunesse et son intelligence, lui épargnaient des rebuffades. On ne pouvait même s'intéresser à sa recherche, on la regardait avec égard. Cependant, chez un vingt-cinq ans, elle dut subir les facétieux propos de messieurs les clercs. N'avait-elle pas dit devant eux: « Oh! je ne serais pas si bête que de me laisser aller à la recherche de la duchesse, elle revint... »

La duchesse y rentrait en même temps. L'occupé avait reconnu l'existence, et sur les deux yeux, une cataracte assez complète pour en empêcher prochainement l'opération. Mais il ne serait pas si bête que de se laisser aller à la recherche de la duchesse, elle revint... « Oh! je ne serais pas si bête que de me laisser aller à la recherche de la duchesse, elle revint... »

— Demain, lui dit Fernande, si l'agence reste

muette, nous irons directement à l'hospice. Nous venons de les y voir arriver.

Comme elles entraient au salon, une cloche retentit, et presque aussitôt dans le jardin, qui dominaient les fenêtres, s'élevèrent des cris joyeux d'un essaim d'enfants. C'était l'heure de la récréation. Une récréation extraordinaire, nous le savons déjà.

— Et dire, pensa tout haut la duchesse, que mon fils, le duc de Montmayor, a passé ses jeunes ans parmi ces abandonnés, parmi ces malheureux!

A travers les vitres, Fernande les regardait s'ébattre et se bousculer à l'entour des trois grandes caisses, dont les surveillants retiraient du foin, des papiers d'emballage.

Plus loin, sous les arbres, se promenait un homme de haute taille, un gentleman silencieux et grave.

Le directeur entra.

Après les salutations de rigueur, après avoir invité du geste les deux visiteuses à se rasseoir:

— Je prie, dit-il, madame la duchesse, de m'excuser de l'avoir fait attendre... En quoi serai-je assez heureux de pouvoir la servir?

— Ma fille, dit-elle en continuant de lui donner ce nom, ma fille parle mieux le français que moi... C'est elle qui vous expliquera, monsieur le directeur, le motif de ma démarche.

Il se retourna vers Fernande, la questionnant

des yeux. Au dehors, redoublaient les exclamations d'impatience et de joie.

— M^{me} la duchesse, répondit-elle, désirerait savoir ce qu'a pu devenir un enfant déposé dans le tour de l'hospice...

— Dans le tour? répliqua le directeur; alors c'est ancien... Voilà plus de vingt ans qu'on a cru devoir le supprimer... Il me faudrait la date...

— Le 31 mars 1860, précisa Fernande en consultant les notes dont elle s'était munie pour avoir réponse à tout.

— Le dernier jour alors? le jour de la fermeture...

— Et probablement à la dernière heure, murmura la mère comme se parlant à elle-même. Quand je me suis réveillée, minuit sonnait...

Le directeur parut surpris.

— Singulière coïncidence! dit-il. Hier on est venu prendre ici la même information.

— Qui cela?

— Un vieillard... des cheveux blancs... mais l'œil encore vif sous ses besicles d'or.

Fernande avait songé tout d'abord à don Ramon. Ce portrait la dérouta, mais que pouvant être celui d'un déguisement... Mais non!... comment d'Avila serait-il à Paris?

— Il a pris connaissance en bas, poursuivit le directeur, des registres conservés au bureau

d'inscription. Je vais donner l'ordre qu'on nous apporte ici celui de l'année 1860, madame la duchesse.

Elle remerciait. Toute une envolée d'éclats de rire monta du jardin.

— Ne faites pas attention! reprit-il, ou plutôt regardez en attendant, mesdames... Vous êtes ici comme aux premières loges et le spectacle en vaut un autre. Il nous est donné deux fois par an, la veille de Noël et le dernier jour de la semaine sainte, par un bienfaiteur étranger, sir Jonathan, Américain des plus riches, mais qui fut pauvre et, je crois, à peu près abandonné durant sa jeunesse. « Ce sont mes petits frères! » dit-il en parlant de nos orphelins. Et n'ayant plus d'autres parents, il leur apporte, aux deux grandes fêtes de la famille, leurs étonnantes, leurs œufs de Pâques. C'est original, n'est-ce pas! c'est touchant... Mais la distribution s'avance, et j'y dois présider aussi. Permettez que j'aille le rejoindre. Je reviens dans un instant.

Il s'éloigna. Les deux visiteuses, demeurées seules, s'approchèrent de la fenêtre.

Le jardin était plein d'enfants, tous en joie, chacun déjà avait reçu son joujou, un livre, des images, quelques friandises. Les caisses étaient vides.

Un gigantesque polichinelle, que manœuvraient les surveillants, restait indécis. C'était ses gesticu-

55,000 pour le ministère de la guerre et 55,000 pour le ministère de la marine. En conséquence, le général Boulanger, d'accord avec son collègue de la marine, a décidé que les médailles commémoratives de l'expédition du Tonkin seraient officiellement remises aux ayants-droit le 14 juillet prochain, à l'occasion des revues de la Fête nationale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ALLOCATION PRONONCÉE

M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur aux funérailles de M. le Curé de Nantilly (4 juin 1886).

Præbe teipsum exemplum, in doctrina, in integritate, in gravitate, et qui ex adverso est veraciter nihil malum habens dicere. (Paul à Tite, ch. II.)

Prêtre, sois devant tous un modèle par la doctrine, par l'intégrité et la gravité de la vie, et que même les adversaires de la religion s'inclinent avec respect et avouent qu'ils n'ont aucun mal à dire contre toi.

Mes chers frères, M. l'abbé Hippolyte-Louis Grignon, de quatorze ans chanoine de la cathédrale d'Angers, pendant plus de trente-quatre ans de la paroisse de Nantilly de Saumur, vint de terminer au milieu de vous, ses amis et ses enfants, sa longue et belle carrière sacerdotale.

Dès longtemps frappé à mort, mais se croyant arrêté seulement par un mal passager, on l'entendait redire chaque jour la même parole : Bientôt je rentrerai dans mon église ! Bientôt je me retrouverai au milieu de mes paroissiens ! Oui, il est resté le bon et digne prêtre, en sa chère et magnifique église : sa joie, sa gloire ! Il en avait tout la beauté que, déjà mourant, était de l'embellir encore.

Le père bien-aimé est revenu parmi ses enfants, non plus pour les réjouir et les édifier de sa présence, mais pour recevoir leur suprême, le suprême hommage de leur vénération, de leur reconnaissance et de leur filiale piété.

Le combat terminé, voici le bon soldat de Dieu étendu sur son champ de bataille et de victoire. C'est ici qu'il offrait pour vous le saint Sacrifice — aujourd'hui un autre, un autre et cher ami, l'a offert pour lui, — c'est ici qu'il priait pour vous et vous bénissait ; que, d'un air si heureux et si digne, il présidait les grandes solennités de la religion, les magnifiques réunions en l'honneur de la Sainte Vierge ; et il nous est doux de penser que c'est Notre-Dame de Nantilly qui obtenu, pour le fidèle gardien de son antique sanctuaire, la faveur de finir ses jours au dernier jour du mois consacré au culte de Marie.

C'est ici, en cette chaire voilée de deuil, de sa grande voix, si aimée et si autorisée, il vous instruisait de vos devoirs, lut pour les droits de Dieu et de l'Eglise elle-même et de la rendre au moins suspecte à la foule, oh ! que vous faites bien, fidèles de Nantilly, fidèles de Saumur, d'entourer d'honneurs extraordinaires ce prêtre dont la vie s'est passée sous vos yeux, toujours digne, toujours grave et irréprochable !

Les impies ont leurs livres, ils ont leurs journaux ; mais Dieu aussi a son livre, où il écrit jour par jour la réponse vivante, irréfutable, aux calomnies entassées contre le clergé, et ce livre, j'allais dire ce journal qui vaincra l'autre, ou au moins l'empêchera de tout perdre, c'est la vie des prêtres semblables à celui que nous pleurons : vie toute faite de science, de piété, de justice et de charité.

Aux places que vous occupez, chrétiens fidèles, seraient assis ceux qui n'aiment pas notre foi et l'attaquent, que je tiendrais le même langage, avec la même hardiesse, sûr qu'ils ne me démentiraient pas. Heureux et trois fois béni le prêtre devant lequel les adversaires eux-mêmes s'inclinent ainsi avec respect et avouent qu'ils n'ont aucun mal à dire contre lui !

Permettez-moi, mes frères, d'ajouter quelques paroles qui seraient mieux agréées de notre vénéré défunt que ces louanges très sincères et très méritées, mais qui lui sont inutiles.

Car enfin, vous n'êtes pas réunis autour de ce cercueil sur un mot d'ordre officiel.

Vous êtes ici parce que vous avez estimé, aimé, vénéré ce prêtre. Oui, vous êtes ici pour honorer avant tout un prêtre, un bon prêtre.

Ah ! certes, M. l'abbé Grignon possédait à un rare degré toutes les qualités naturelles qui sortent un homme de la foule et le font rechercher et aimer. Une intelligence ouverte à toute science : sciences naturelles et mathématiques, histoire, philosophie, tout y entrait sans effort ; tout, sans embarras, sans encombrement, sans bruit, trouvait sa place et la gardait à l'aise en cet ample cerveau.

Cependant, si M. l'abbé Grignon n'eût été qu'un homme orné de science profane, nous pourrions voir en ce jour autour de lui un groupe respectable, mais peu nombreux, un cercle d'amis, non cette grande foule où l'attitude de tous, où tous les regards disent si clairement que vous remplissez un devoir sacré, que vous voulez honorer la religion dans la personne de son très digne ministre ; très digne par la doctrine, c'est-à-dire par la science des choses de Dieu. Doctrine dont nous avons pu, nous, ses confrères, apprécier en mille circonstances l'étendue et la sûreté. Doctrine sainte, pur froment dont il nourrissait son âme et les âmes confiées à ses soins ; pur froment, dont il composait ces catéchismes de persévérance qui ont laissé après tant d'années un souvenir si profond et si vivant.

La facilité de son esprit n'était surpassée que par la facilité et l'imperturbable égalité de son caractère charmant. Après avoir chanté les victoires du grand Condé, Bossuet ne dédaignait pas d'ajouter : « En quel homme avez-vous trouvé commerce plus commode ? » Et vous, mes frères, en quel homme avez-vous trouvé commerce plus commode qu'en votre cher pasteur ? Et cœur plus serviable, humeur plus pacifique ? Et n'était-ce pas un charme que de voir l'heureuse paix de son âme s'épanouir en son large regard et se répandre sur son grand et placide visage ? Cependant, disons-le, si M. le curé de Nantilly n'eût possédé que de tels avantages, c'eût été peu de chose.

Mais aux plus belles qualités de nature s'unissaient en lui toutes les vertus sacerdotales, et de cette union résultait sa force : force tranquille, lente, mais efficace par sa lenteur même. N'appelons pas défaut ce qui dans les bons ouvriers de Dieu est une vocation. Il en est du monde des âmes comme du monde matériel. Si nous voyons dans la nature des fleuves et des torrents, il y a aussi les grands lacs profonds et limpides, non moins beaux et non moins utiles que les fleuves qui courent et les torrents qui se précipitent.

L'influence salutaire de votre vénéré pasteur a été considérable, et aucune peut-être depuis longues années n'a plus contribué parmi nous au bien de la religion, à la faire aimer et pratiquer d'un grand nombre, à la faire au moins respecter à peu près de tous.

En ce temps, où le prêtre est l'ennemi qu'il faut injurier, calomnier, envelopper d'odieuses soupçons, afin de ruiner la religion elle-même et de la rendre au moins suspecte à la foule, oh ! que vous faites bien, fidèles de Nantilly, fidèles de Saumur, d'entourer d'honneurs extraordinaires ce prêtre dont la vie s'est passée sous vos yeux, toujours digne, toujours grave et irréprochable !

Les impies ont leurs livres, ils ont leurs journaux ; mais Dieu aussi a son livre, où il écrit jour par jour la réponse vivante, irréfutable, aux calomnies entassées contre le clergé, et ce livre, j'allais dire ce journal qui vaincra l'autre, ou au moins l'empêchera de tout perdre, c'est la vie des prêtres semblables à celui que nous pleurons : vie toute faite de science, de piété, de justice et de charité.

Aux places que vous occupez, chrétiens fidèles, seraient assis ceux qui n'aiment pas notre foi et l'attaquent, que je tiendrais le même langage, avec la même hardiesse, sûr qu'ils ne me démentiraient pas. Heureux et trois fois béni le prêtre devant lequel les adversaires eux-mêmes s'inclinent ainsi avec respect et avouent qu'ils n'ont aucun mal à dire contre lui !

Permettez-moi, mes frères, d'ajouter quelques paroles qui seraient mieux agréées de notre vénéré défunt que ces louanges très sincères et très méritées, mais qui lui sont inutiles.

De nous, prêtres, de vous, fidèles, à l'heure présente que demande-t-il ? Il demande nos prières. Depuis que s'est déclarée la maladie qui devait nous le ravir, elles ne lui ont point manqué ; depuis la mort elles ont redoublé de nombre et d'ardeur. Maintenant il faut que de tous les cœurs elles se répandent à grands flots. Vos larmes coulent, que ces larmes même prient et supplient le Juge suprême. Insondables sont les justices de Dieu, et il suffit que votre cher pasteur puisse avoir encore besoin de nos prières pour que notre premier devoir d'affection et de reconnaissance soit de prier et de prier beaucoup pour lui.

S'il pouvait du sein de la mort nous adresser la parole, que demanderait-il encore ? Il nous demanderait de remercier et de bénir les personnes qui d'un cœur si pieux et si dévoué l'ont visité, consolé, soutenu, édifié durant sa longue et cruelle maladie ; de remercier et de bénir les personnes qui depuis trente-quatre ans l'ont aidé à faire le bien ; en particulier celles dont les généreux sacrifices ont doté cette paroisse de l'*Oeuvre* des jeunes gens chrétiens. Elles ont réjoui les dernières années de leur pasteur, elles ont fait à sa vie un beau soir plein des plus doux présages d'avenir.

Il nous demanderait de remercier en son nom et de bénir son jeune, son digne vicaire et collaborateur, dont l'activité, le dévouement, la piété filiale envers le Père souffrant et mourant ont fait l'édification, j'allais dire l'admiration de la paroisse de Nantilly et de tout le clergé de Saumur.

Prêtres, fidèles, que demanderait-il encore ? Il nous demanderait, il nous supplierait de penser à nous-mêmes. « Vous aussi vous mourrez, nous dirait-il, n'oubliez pas les leçons que ma mort vous donne. Ce que j'ai enseigné, je le vois : tout n'est rien, excepté connaître Dieu, l'aimer, le servir et arriver ainsi à la vie éternelle. » Oui, oui, la vie éternelle ! ô la belle parole à prononcer devant ce cercueil ! La mort est une affreuse porte, mais elle ouvre dans la demeure du Dieu vivant, dans la maison de famille, où nous attend Jésus, où Marie nous attend, où nous attendent nos parents et nos amis saintement décédés.

Qu'ils sont à plaindre ceux qui ne croient ni à l'âme ni à son immortalité ! Mais ils ont beau dire, raisonner et déraisonner, l'homme n'a point été fait seulement pour se remuer quelques jours et se fatiguer sur cette terre qui tout à coup s'ouvre et le dévore.

Non, non : le Dieu juste et bon a rempli nos âmes de désirs infinis qui tendent toujours en haut, il ne peut donc avoir fait l'homme pour descendre, descendre toujours. Descendre de la jeunesse à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, de la vieillesse à la fosse et au néant. Comme nous le chantions hier, l'homme a été fait pour une continuelle ascension ; pour monter dès cette vie et sans cesse dans la connaissance de Dieu et la pratique de la vertu ; pour devenir d'un jour à l'autre plus pieux, plus pur, plus charitable, plus juste. Et le suprême degré de notre ascension est en Vous, ô mon Dieu, dans le royaume de l'incorrup-tible vérité et de l'inaltérable beauté, dans le royaume de la parfaite justice et de l'infinie charité.

Qu'il en soit ainsi de notre très vénéré et très regretté défunt ! Qu'il en soit ainsi de chacun de nous !

M. le Préfet de Maine-et-Loire est arrivé, hier matin, à Saumur. Le premier magistrat du département a visité le collège de garçons et l'école professionnelle annexée à cet établissement. Dans l'après-midi, le collège de filles a reçu sa visite ainsi que l'école mutuelle des Récollets, notre Jardin des plantes et le jardin de viticulture.

En présence des dernières dissensions qui ont eu lieu entre M. le Maire et ses conseillers, au sujet du collège de garçons, dissensions qui auraient, dit-on, amené pendant quarante-huit heures la démission de M. Vinsonneau, M. le Préfet serait venu en toute hâte pour consolider notre administration. Les conseillers ont été prévenus de se réunir en séance privée dans le cabinet particulier de M. le Maire. C'est ce qui a eu lieu hier soir.

En outre, M. le Préfet est venu informer notre conseil de la visite officielle, mardi prochain 14 juin, du ministre de la guerre, et de l'ouverture définitive de la nouvelle ligne de l'Etat pour le dimanche 14 juillet.

LE VOYAGE DU MINISTRE DE LA GUERRE
Le ministre de la guerre partira samedi matin de Paris et arrivera à deux heures à La Flèche qu'il visitera dans la journée. Il repartira le même soir pour aller coucher à Angers, afin de pouvoir, le dimanche matin, prendre au passage le rapide où se trouvera M. Goblet.
Les deux ministres arriveront à Nantes à 7 heures et demie et y passeront les journées du dimanche et du lundi.
Le général Boulanger se rendra mardi à Saumur ; il arrivera à midi dans cette place, il inspectera l'Ecole d'application de cavalerie et repartira le soir même pour Paris. Il sera de retour à son poste mercredi matin à 5 heures. (France militaire.)

Le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit les vacances de 1886, pour les collèges et lycées de l'Académie de Rennes :
Distribution des prix : mardi 3 août.
Ouverture des vacances : mercredi 4 août.
Rentrée des classes : lundi 4 octobre.

Le soleil semble vouloir enfin percer les nues. Il serait plus que temps que ses rayons vinssent réchauffer la terre et mettre un terme à la pluie qui n'a cessé de tomber. La Loire monte et commence à entrer dans les prairies. Pour peu qu'elle y séjourne, la récolte du foin, si abondante et si belle, sera perdue cette année.

Cette température si anormale que nous avons depuis bientôt huit jours, et qui menace d'anéantir les espérances de l'agriculture, les athées qui nous gouvernent attribuent à l'effet du hasard. Avec tous ceux qui ont seulement le sens commun, nous voyons la réponse à la négation de Dieu préchée plus que jamais par l'impiété.

VIVY. — Mort accidentelle. — Lundi, 7 juin, à Vivy, on a retiré d'un fossé le corps du jeune Moreau, âgé de 8 ans, domestique chez M. Huard-Duvigneau.

Son maître l'avait envoyé, vers 5 heures 1/2, faire quelques commissions au bourg. A 7 heures, ne le voyant pas rentrer, il se mit avec quelques personnes à sa recherche. Près d'une planche servant de passage sur le fossé qui sépare le jardin de M. Huard des champs voisins, se trouvaient le parapluie et le panier de l'enfant. Pendant que l'on se rendait au bourg où personne n'avait aperçu l'enfant, le nommé Ragain découvrait un corps noyé à quelques mètres plus bas que la planche. Celle-ci portait du reste des traces de clous qui font supposer que les sabots de l'enfant ont glissé sur la planche mouillée et amené sa chute dans l'eau qui n'atteignait pas moins de 4 m 50 en cet endroit.

Le jeune Moreau avait la mauvaise habitude de franchir, en sautant, ce pont du reste un peu rustique. Son maître lui en avait plusieurs fois fait inutilement remarquer les dangers.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.
Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80
Gobelins... — 4.00 — 0.90
A trous... — 4.40 — 4.00
F^o Fourrés... — 4.40 — 4.00
Nubiennes... — 4.45 — 4.00

Chauveau, Commissionnaire
Rue Haute-Saint-Pierre, 44.
Entreprise de déménagements pour la ville et la campagne, transport de bagages en ville et au chemin de fer, petite et grande vitesse, distribution d'imprimés, lettres de faire part décés et cartes de visites, encaustiquage, cirage de parquets, nettoyage d'appartements et magasins par abonnement, sciage et cassage de bois, transport de pianos à la ville et à la campagne.
Placement de domestiques des deux sexes.

INJECTION BROU
ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans les rires affolants, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

